SEANCE DU JEUDI 4 AOUT

L'an mil neuf soixante dix sept, le JEUDI 4 AOUT, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel POARAU, PREMIER ADJOINT faisant fonction de MAIRE.

Etaient présents :

MM. Marcel HOARAU - Marc CERARD - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS

Jacques TESSIER - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE Raymond NANDO - Maxime PIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - Gilbert ROYER Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Marc
NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Melle Jeannine PASSYSOULANGE - Mme Fléopold JASMIN - Mme Valère ROCHE - MM. André
LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW KOUN MA THON - Issop
PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Gérard LEFEVRE - Fred

K/BIDY - Mme Jean-Marie KICHENIN - MM. Alex GRAVINA - Yvon
HO POON SUNG.

Etaient représentés :

M. Maurice CHANE KUNE

M. Jean-Claude MONDON

M. 1e Dr Gilbert GEPARD

M. Fred TANDRYA

M. le Dr Paul MAINGARD

par M. Camille BOURHIS par Mme André PAYET par M. Aristide PAYET par M. Herfort CADET par M. Jacques TESSIER

NOTA - Le MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-l le 12 AOUT 1977 et que

Absents excusés:

MM. Auguste LEGROS - Antoine PICARD - Philippe NATIVEL.

de la Mairie de Saint-Denis, Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

le 12 AOUT 1977 et que le nombre de Conseillers présents a été de 32 sur en 41 en exercice.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

LE PREMIER ADJOINT
faisant fonction de
MAIRE,

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

M. HOARAU